

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL - Séance du lundi 14 juin 2010
COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil dix, le quatorze juin, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jean-Pierre THEVENOT Maire – MM Sylvain MAILLARD - Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE et Michel BAUDRY – Adjointes au Maire
MM Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE - Michel LEVIEUX – Noël DECURE - Nicolas MOLETTE - Pascal LARGILLET – Emmanuel COTTIN - Benoît MARCHIS - Marlyse DOULET – Jean-Yves STEPHAN – Valérie BAILLET – Magali GERVAIS et Cécile HERVIEUX – conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Odile MARCHAND (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)
Mr Pierre-Yves JEGAT (pouvoir à Mr Sylvain MAILLARD)
Mme Christel CARPENTIER (pouvoir à Mr Noël DECURE)

Absents excusés : Mr Agostinho GONCALVES

Absents : Mme Martine AUGER et Mr Alain PELLEZ.

Date de convocation : 07 juin 2010.

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h35.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sylvain MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 mai 2010 :

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Acquisition d'un camion benne : attribution du marché

Suite à l'appel d'offres déclaré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée pour l'acquisition d'un petit camion-benne, en remplacement du véhicule volé aux services techniques en juin 2009.

Sur proposition de la commission d'achat public, il a été décidé de retenir la candidature de la SARL CADINOT – route de Veulettes à Cany-Barville,

Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces contractuelles relatives à cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 – chapitre 21 – immobilisations corporelles.

Adopté à l'unanimité.

Fauchage des talus : attribution du marché

Afin de procéder au fauchage des talus pendant l'été, une consultation a été organisée auprès des entreprises. Quatre entreprises ont transmis une offre.

Sur proposition de la commission d'achat public, l'offre de l'entreprise BARBAY Philippe est retenue.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces contractuelles à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 – chapitre 011 – charges à caractère général.

Adopté à l'unanimité.

Avis de principe pour la rétrocession d'un terrain communal en faveur de la construction du conservatoire de musique et de danse de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre envisage de construire un nouvel équipement destiné à recevoir l'ensemble des activités du conservatoire de musique et de danse. Différentes hypothèses quant à l'implantation de ce nouveau lieu de vie culturelle ont été émises.

Cany-Barville et sa situation géographique privilégiée au cœur du territoire, figure parmi les solutions éventuelles d'implantation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable de principe sur une éventuelle rétrocession d'un terrain communal au profit de la CCCA, pour édifier le futur conservatoire de musique et de danse.

Cette implantation permettrait de contribuer à un rayonnement intercommunal de la musique et de danse.

Adopté à l'unanimité.

Fonds de solidarité logement (FSL) – convention avec le Département de Seine-Maritime

Le FSL est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste qui permet de verser des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou subventions pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le FSL intervient également pour les locataires qui n'assument plus leurs obligations relatives au paiement de leur loyer, et participe au Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide de participer à hauteur de 0,55€ par habitant soit 1.746€. Mr le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le Département de Seine-Maritime.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 – article 6281.

Adopté à l'unanimité.

Installations classées pour la protection de l'environnement – SARL SOCAVIA – enquête publique

La SARL SOCAVIA, dont le siège social est avenue Maximiliansau, zone Industrielle « La Vallée », 76450 CANY-BARVILLE a émis une demande d'autorisation pour procéder au recyclage de matières stercoraires et fumier de l'abattoir sur des parcelles agricoles réparties sur deux exploitations à GRAINVILLE LA TEINTURIERE.

Suite à l'enquête publique prescrite du 04/05/2010 au 04/06/2010 dans les communes concernées, le conseil municipal émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

Transformation de deux postes de rédacteur en rédacteur principal

L'ancienneté de deux agents rédacteurs leur permet d'accéder au grade de rédacteur principal. Ces agents donnent entière satisfaction et méritent une évolution de carrière.

Le conseil municipal décide de supprimer les deux postes de rédacteur et de créer deux postes de rédacteur principal, à compter du 1^{er} juillet 2010.

Les dossiers seront soumis à l'avis de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif – chapitre 012 – charges de personnel.

Adopté à l'unanimité.

Création d'un poste pour un besoin saisonnier au service des espaces verts

L'activité du service espaces verts pendant la période des mois de septembre et octobre est soutenue : tonte des pelouses, taille des massifs et préparation des plants d'hiver. Trois apprenties sont en fin de mission et les contrats d'apprentissage ne seront pas renouvelés à cette époque, il y aura donc un déficit de 3 agents dans le service.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi saisonnier à temps complet du 1^{er} septembre au 31 octobre 2010, et autorise Monsieur le Maire à signer un contrat à durée déterminée de deux mois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 – chapitre 012 – charges de personnel.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22h20.

Fait à Cany-Barville, le 15 juin 2010.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT